

Tu peux emprunter

- **des livres à histoires :**

Albums pour les bébés et les tout-petits,
livres illustrés pour les plus grands,
romans pour tout âge (de 4 à 14 ans)
et contes.

- **des livres documentaires :**

Que tu trouveras rangés selon dix grands
thèmes :

000 Généralités
100 Penser et imaginer
200 Religions
300 Vivre ensemble
400 Parler
500 Observer la nature
600 Soigner et fabriquer
700 Créer et s'amuser
800 Lire des histoires
900 Histoire et géographie

- **des bandes dessinées**

- **des revues**



BIBLIOTHEQUE DE BUCHERES

1 rue de la Mairie
10800 BUCHÈRES

Tél : 03.25.41.76.67

E-mail: biblio.bucheres@wanadoo.fr

Heures d'ouverture

Lundi : 16h45 – 18h30
Mercredi : 14h – 18h30
Samedi : 9h00 – 12h00

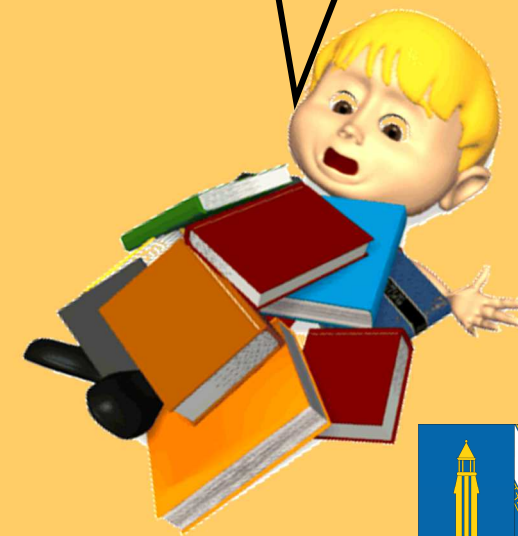
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BUCHERES

LE GUIDE DU
LECTEUR
JEUNESSE... !!!

HUUUM !
Intéressant...



C'est sûr, à la
biblio' de
Buchères, y'a
du choix !!!



ACCUEIL

Sans être inscrit, tu peux venir à la bibliothèque pour regarder ou lire des livres.

L'équipe de la bibliothèque est à ta disposition pour te renseigner et te conseiller.

INSCRIPTION

Tu dois t'inscrire pour pouvoir emprunter des documents à la bibliothèque

Cette inscription est GRATUITE et valable un an.

Mais il faut l'autorisation signée d'un de tes parents.

PRÊT

Tu peux emprunter pour une durée de 3 semaines : 5 documents.

Tu as la possibilité de réserver jusqu'à deux documents prêtés à d'autres usagers.

Et si tu ne trouves pas ce que tu veux, n'hésite pas à nous le dire. Nous le

demandons pour toi à notre partenaire, la Médiathèque Départementale de l'Aube.



IMPORTANT

En t'inscrivant, tu t'engages à :

- ☞ respecter les documents que tu empruntes.
- ☞ les remplacer en cas de perte ou détérioration.
- ☞ les rendre dans les délais prévus (en cas de retard, tu recevras une lettre de rappel.)



CONSULTATION SUR PLACE

- des dictionnaires
- des encyclopédies

PÉNALITÉS DE RETARD

Pour tous les documents :

- 1ère relance à 1 mois de retard = gratuite
- 2ème relance à 2 mois de retard = suspension du prêt pendant 1 mois
- 3 mois de retard = remboursement du document

